

## Conseil Municipal du 26 mai 2011

L'an deux mil onze et le vingt-six mai à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BONNET Daniel.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf M. YELMO José.

Madame PUECH Pascale été nommée secrétaire de séance

**Date de convocation** : 16 mai 2011

Le compte-rendu de la séance du 28 avril 2011 est lu et approuvé. Il est précisé que le compte administratif a été voté sous la présidence de Mme Thourault et non pas celle de M. Minet.

### **I – Délibérations**

➤ **N° 31/2011 Tarification du droit d'occupation temporaire de la voie publique**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le comité des fêtes organise une brocante le 5 juin prochain et qu'il convient de ce fait de fixer un droit d'occupation du domaine public pour ce type de manifestation,

Fixe le droit de place pour un emplacement de brocante à seize euros (16 €) les cinq (5) mètres linéaires.

➤ **N° 32/2011 Engagement partenarial**

La commune de Taissy, au travers d'un engagement partenarial avec le Centre des Finances Publiques de Reims Banlieue, souhaite s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, ainsi que renforcer la coopération de leurs services.

Quatre axes de travail ont été définis entre les deux partenaires :

- Dématérialiser les échanges pour une efficacité administrative commune renforcée : dans un premier temps, ce volet concernera la dématérialisation des marchés publics, puis de la paie.
- Améliorer le service aux usagers en modernisant les chaînes de recettes et de dépenses en optimisant le recouvrement des recettes via internet et en unifiant les fichiers de tiers entre le centre des finances publiques et la collectivité
- Offrir une meilleure lisibilité aux élus par une reddition précoce des comptes et une optimisation de l'inventaire comptable
- Développer une expertise fiscale et financière par la réalisation d'analyses rétrospectives et prospectives.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

L'autorise à signer le document à intervenir entre la commune de Taissy et le Centre des Finances Publiques de Reims Banlieue

➤ **N° 33/2011 Modification du tableau des emplois communaux (emplois temporaires)**

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3, alinéa 2,

Considérant qu'en raison des congés annuels des agents titulaires et de la charge de travail supplémentaire pendant la période estivale, il est nécessaire de créer deux emplois occasionnels d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup>

classe à temps complet,

Considérant qu'il convient, pendant la période estivale, de renforcer l'équipe technique pour l'entretien des espaces verts,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Décide de créer :

- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire pour une durée de 35/35° à compter du 16 mai 2011
- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire pour une durée de 35/35° à compter du 30 mai 2011

Les contrats correspondants seront conclus pour une période de trois mois et pourront faire l'objet d'un renouvellement express pour une nouvelle période de trois mois.

Les agents recrutés seront rémunérés sur la base du 1<sup>o</sup> échelon du grade correspondant. Ils pourront percevoir, en fonction des heures réellement effectuées, des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

➤ **N° 34/2011 Création d'un emploi en contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.)**

Le C.A.E. est un dispositif ouvert aux collectivités territoriales. C'est un contrat de travail à durée déterminée qui a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La commune de Taissy peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider une personne en difficulté à se réinsérer dans le monde du travail.

Aujourd'hui, les services techniques municipaux assurent plusieurs missions dont certaines font apparaître des besoins en personnel, notamment la maintenance et l'entretien des équipements sportifs, mais également l'entretien des espaces verts au stade Jules Vastag.

Il est donc possible de créer un C.A.E pour un emploi d'agent polyvalent des services techniques, à raison de 20 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 6 mois renouvelable une fois.

La rémunération prévue correspondra au S.M.I.C.

Ces missions principales consisteront à réaliser la maintenance et l'entretien des équipements sportifs et l'entretien des espaces verts au stade Jules Vastag.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2011 fixant le montant des aides de l'Etat pour les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et les Contrats d'Initiative Emploi (CIE) du Contrat Unique d'Insertion (CUI) en 2011,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un emploi en C.A.E pour une période de 6 mois renouvelable une fois, avec un temps de travail de 20 heures hebdomadaires et une rémunération au S.M.I.C;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune les conventions avec le Pôle Emploi et les services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

➤ **N° 35/2011 Ouverture et virement de crédits – Budget général**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements et ouvertures de crédits suivants sur le budget de l'exercice en cours :

**Fonctionnement**

***Dépenses***

61521 Entretien et réparation sur terrain	-401 975 €
657362 CCAS	2 000 €
6574 Subvention de fonctionnement aux associations	
Ligne Cap Intégration	500 €
023 Virement à la section d'investissement	403 596 €

***Recettes***

6419 Remboursement sur rémunérations du personnel	1 000 €
722 Immobilisations corporelles	2 446 €
74748 Participations autres communes	675 €

**Investissement**

***Dépenses***

001 Résultat Antérieur Reporté	402 115 €
Op. 0603 Gendarmerie	
2313 Constructions (Ch.040)	2 446 €
2313 Constructions	2 656 €
Op. 0901 Matériel Mobilier	
205 Concessions et droits similaires	578 €
Op. 11001 Divers Bâtiments	
2313 Constructions	6 901 €

***Recettes***

021 Virement de la section de fonctionnement	403 596 €
10223 T.L.E.	11 109 €

➤ **N° 36/2011 Vente d'une fraction de l'immeuble « Fort de Montbré » - Engagement d'acquérir**

Lors de la réunion du 28 avril 2011, le conseil municipal a donné un accord de principe pour l'acquisition du Fort de Montbré.

Cette délibération a été transmise à la Mission pour la Réalisation des Actifs Immobiliers (M.R.A.I.) au Ministère de la Défense et à la Direction Régionale des Finances Publiques.

La M.R.A.I. demande maintenant que la commune de Taissy signe un engagement d'acquérir une fraction de l'immeuble militaire dénommé « Fort de Montbré » sis sur le territoire communal, cadastré V n° 33, 51, 52, 54 et 55 d'une superficie totale de 15ha64a80ca au prix de 150 000 € (cent cinquante mille euros).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 11 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'engagement d'acquérir pour l'immeuble désigné ci-dessus aux conditions précitées,

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette opération,

Décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice en cours :

**Fonctionnement**

***Dépenses***

61521 Entretien et réparation sur terrain	-150 000 €
023 Virement à la section d'investissement	150 000 €

**Investissement**

***Dépenses***

Op. 0907 Acquisition terrain	
2138 Autres constructions	150 000 €

***Recettes***

021 Virement de la section de fonctionnement

150 000 €

## **II – Commissions**

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

### **Bâtiments**

- Gymnase scolaire : réalisation de devis pour la mise en place d'une ventilation. Demande d'informations complémentaires en cours
- Contrat d'entretien des toitures terrasse de l'école primaire avec l'entreprise Boëlle
- Pour les menuiseries de l'école primaire : expertise toujours en cours avec le Cabinet Bagnoli
- Caisse des Ecoles : aménagement de la cuisine pour 750,80 €, en attente du montage
- Ecole Maternelle : suppression des pans inclinés de la salle de motricité à l'étude, installation de la cabine de douche et pose du chauffe-eau
- CCA : projet d'installation de réglottes pour l'organisation d'exposition
- Mairie : étude de sol réalisée, levée topographique en cours de finalisation
- Gendarmerie : alimentation électrique pour motorisation du portail (moteur à a charge de la Gendarmerie), cloisonnement réalisé dans la salle de réunion et la chaufferie et mise aux normes des cellules.
- Foot et Tennis : pose de prise pour le foot et le tennis.
- Atelier : réalisation d'un chéneau par l'entreprise Boëlle.

### **Voirie**

- Réfection de la cour de l'école primaire : entreprise retenue Gorez
- Devis en cours pour la remise en état du chemin d'accès Longjumeau et du chemin menant au terrain de foot de Cormontreuil
- Reprise de l'ilot central côté Sillery par l'entreprise CTP
- Rue Colbert : suppression de deux places de stationnement près de chez Mes Barthélémy et Gobron, réflexion sur la pose de coussins berlinois et le stationnement
- Interrogation sur l'interdiction des poids-lourds en traversée d'agglomération
- Réfection des lignes de stationnement et des passages protégés
- Contact avec Charvet Industrie pour le remplacement du panneau d'affichage électronique, projet nécessitant l'association de la commission Informations
- Réduction de la zone 30 côté Sillery
- Réparations dans le cadre du marché à bons de commandes rue de la Paix, des Ailettes et Longjumeau.

### **Sport**

- Inscription de la commune au challenge de la Ville la Plus Sportive
- Demande d'installation d'une nouvelle discipline, actuellement accueillie à Montbré, la pétanque
- Création du club de tir à l'arc en cours de finalisation : retour du récépissé en mairie

### **Urbanisme**

- Retour du mémoire de Maître Devarenne dans le cadre du recours en appel pour la fixation du prix du terrain Hurpez

### **Environnement**

- 15 juin à 18H00 : visites des maisons fleuries

### **Conseil Municipal Enfants**

- Le 14 mai, rencontre du conseil municipal enfants de Cormontreuil encadré par un animateur et visite de l'extension de la mairie. Bilan de cette rencontre le 7 juin.

## **III – Questions diverses**

Le conseil procède ensuite au tirage de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2012.

La réunion du conseil municipal pour la désignation des délégués pour les élections sénatoriales est fixée au vendredi 17 juin à 20H00.

Intercommunalité

Deux démarches sont actuellement en cours, réflexion avec les intercommunalités du Sud-Est, c'est-à-dire Vesle Montagne de Reims et Forêts et Coteaux de la Grande Montagne, et, dans le même temps, rencontre avec les représentants mandatés par Reims Métropole.

Le premier volet consiste à lisser les domaines de compétences des structures existantes pour une harmonisation des domaines d'intervention d'un futur regroupement à 23 communes. De son côté, Reims Métropole a mandaté le cabinet KPMG pour réaliser une étude financière au niveau de la communauté de communes. A l'échelon communal, les fiscalistes de Reims Métropole rencontrent les élus pour collecter les informations nécessaires à la détermination de l'impact sur les contribuables.

En matière d'urbanisme, le problème majeur de l'intégration de la communauté de communes dans Reims Métropole est la main mise de cette dernière sur tout projet touchant au développement économique.

Des réunions d'information sont organisées à destination de la population :

- Champfleury le mercredi 25 mai
- Taissy le vendredi 27 mai.

Des listes de signature seront à la disposition du public pour lui permettre d'indiquer son choix entre Reims Métropole et une structure plus rurale.

Commissions

Il est demandé que le compte-rendu des commissions soit diffusé, après validation par les membres de la commission, à tout le conseil pour parfaire l'information des conseillers.

**Prochaine réunion de conseil : le 23 juin à 20H30.**

BONNET Daniel	MINET Christian	THOURAULT Sylvie
BARRIER Patrice	DURAND Denis	GOBRON François
COCHOIS Coralie	LECLERE-MISSA Monique	TIAFFAY Patrice
HEUSGHEM Steve	DUCHESNE Madeleine	PUECH Pascale
ROULLÉ Annie	CAPITAINE Olivier	ROYER Catherine
GA Thierry		

